

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
9 MARS 2023

DATE de PUBLICATION  
20 MARS 2023

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 31  
Votants : 34

L'an deux mille vingt-trois,

le 14 mars à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Muriel CLERY, - MM. Guillaume FREDET, - Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Régine ROSSET.

**M. Patrick BUESSLER-MUELA donne pouvoir à M. Eric ROZE**  
**Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**  
**Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Anne-Cécile BLANCHARD a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°07-2023 – ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION  
MER ET LITTORAL POUR LA GESTION DES FONDS EUROPEEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES, LA PECHE ET  
L'AQUACULTURE (FEAMPA)**

Le Président informe de la constitution de la Commission Mer et Littoral (CML), l'instance de pilotage du DLAL FEAMPA qui sélectionne les projets recevant ces fonds destinés au développement des filières pêches et aquacultures du territoire des Pays d'Auray et de Vannes. Ce dispositif se renouvelle avec une nouvelle période de programmation pour 2023-2027.

L'Entente Pays de Vannes dispose de 4 sièges au sein de cette instance : 2 titulaires et 2 suppléants. Golfe du Morbihan Vannes Agglomération va désigner 1 titulaire et 1 suppléant. Afin de représenter toutes les entités littorales du Pays de Vannes, il convient de désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour Arc Sud Bretagne.

Le Président propose les candidatures suivantes :

- Membre titulaire :
  - o M. Samuel FERET
- Membre suppléant :
  - o M. Jean-Marie LABESSE

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID : 056-200027027-20230314-DELIB\_07\_2023-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Samuel FERET en tant que titulaire et M. Jean-Marie LABESSE en tant que suppléant comme représentants d'Arc Sud Bretagne au sein de la Commission Mer et Littoral 2023-2027 pour la gestion des fonds européens FEAMPA.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 21/03/2023  
Le Président,

